

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS

Gestion du risque en sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

ACTEURS CONCERNÉS

- ✓ **Résidences** : Résidences privées pour aînés (RPA), Ressources intermédiaires (RI), Ressources de type familial (RTF), autres types de résidences accueillant des personnes avec limitations.
- ✓ **Services de sécurité incendie (SSI)**
- ✓ **Établissements** : Centre intégré (universitaire) de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) ou autre établissement du réseau de la santé
- ✓ **Régie du bâtiment du Québec (RBQ)**

PRÉVENTION

RÉSIDENCES ACCUEILLANT DES PERSONNES PRÉSENTANT DES LIMITATIONS À L'ÉVACUATION

Gestionnaire de la résidence	Personnes désignées pour l'évacuation	Résidents, <i>lorsque possible</i>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyser la capacité à évacuer des résidents qui ne sont pas touchés par une entente avec l'établissement; ✓ Élaborer, tenir à jour, faire connaître et appliquer le plan de sécurité incendie (PSI); ✓ Élaborer, faire connaître et appliquer les stratégies d'évacuation; ✓ Suivre la formation sur la sécurité incendie et former les personnes désignées pour l'évacuation; ✓ Informer et sensibiliser les résidents sur la sécurité incendie; ✓ Effectuer des exercices d'incendie (<i>intervalles d'au plus 6 mois, dont 1 avec le SSI</i>); ✓ Organiser des activités de prévention et compiler les informations en lien avec ces activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître les règlements de la résidence; ✓ Connaître et appliquer : <ul style="list-style-type: none"> ○ le plan de sécurité incendie de la résidence; ○ les stratégies d'évacuation propre à la résidence; ✓ Suivre la formation sur la sécurité incendie et compléter les questionnaires (<i>1 fois par année</i>); ✓ Participer aux activités de prévention en sécurité incendie; ✓ Participer à des exercices d'incendie en suivant les tâches des personnes désignées pour l'évacuation (<i>intervalles d'au plus 6 mois</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visionner les capsules d'information et de sensibilisation sur la sécurité incendie; ✓ Participer aux activités de prévention en sécurité incendie; ✓ Effectuer des exercices d'incendie en suivant les consignes d'évacuation (<i>intervalles d'au plus 6 mois</i>).

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

- ✓ Prendre connaissance du [plan de sécurité incendie \(PSI\)](#) des résidences du territoire;
- ✓ Collaborer à l'élaboration / validation du PSI et des [stratégies d'évacuation](#);
- ✓ Procéder à l'[inspection](#) et à la vérification du matériel de protection incendie;
- ✓ Compléter les fiches suivantes et les transmettre au gestionnaire de la résidence et à l'établissement :
 - [Information sur le bâtiment et les équipements de protection incendie](#);
 - [Stratégies d'évacuation](#) propre à la résidence;
 - [Rapport d'observation des exercices d'évacuation](#) (ou [autre rapport](#));
- ✓ Élaborer un [plan d'intervention](#) propre à la résidence;
- ✓ Faire un retour sur la [formation sur la sécurité incendie](#) des personnes désignées pour l'évacuation à chaque année (*ou selon la capacité*);
- ✓ Procéder à un [exercice d'incendie](#) dans chacune des résidences du territoire chaque année (*ou selon la capacité*) :
 - [Uniformiser les exercices d'incendie](#);
 - Compiler les informations lors des exercices d'incendie ([résidents n'ayant pas évacués et absents](#) en plus des informations demandées minimalement dans la fiche [Rapport d'observation de l'exercice d'évacuation](#));
 - Faire un retour sur les exercices d'incendie réalisés;
- ✓ Compléter le tableau de [suivi annuel des interventions](#) pour le territoire (documenter les refus de procéder à un exercice) et le transmettre l'établissement.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS

Gestion du risque en sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Prévention

- ✓ Promouvoir et rendre disponible les différents outils nécessaires à une bonne gestion du risque en sécurité incendie auprès des gestionnaires de résidences et des SSI et s'assurer de leur bonne compréhension;
- ✓ Soutenir les acteurs concernés dans la démarche et assurer une bonne collaboration entre eux;
- ✓ Accompagner, au besoin, ou procéder à l'[évaluation de la capacité à évacuer](#) des résidents touchés par une entente avec la résidence
- ✓ Assurer un suivi du risque en sécurité incendie.

Informations nécessaires :

- ✓ Tableau de [suivi annuel des interventions du SSI](#).

Vérification

- ✓ Procéder à la cueillette des informations nécessaires à l'analyse du risque;
- ✓ Dresser un portrait sommaire du niveau de risque à la lumière des informations recueillies en validant que les 4 étapes de la prévention ont été réalisées;
- ✓ Assurer un suivi auprès du service de sécurité incendie concerné afin de déterminer conjointement les actions à mettre en place.

Informations nécessaires :

- ✓ [Mesures particulières d'aide à l'évacuation](#);
- ✓ Plan d'évacuation avec # de chambres/logements;
- ✓ [Informations sur le bâtiment et les équipements de protection incendie](#);
- ✓ Stratégies d'évacuation et [rapport d'observation de l'exercice d'évacuation](#) (lorsque disponible);
- ✓ [Registre des formations sur la sécurité incendie](#) de la résidence;
- ✓ Informations sur la résidence contenue au [registre des RPA](#) (nombre de personnes désignées présentent par quart de travail, entre autres).

Intervention

- ✓ Coordonner l'ensemble des activités liées à la GRSI (*planifier les rencontres et visites des lieux, fournir les outils, recueillir les informations, collaborer selon le besoin à l'analyse de la capacité à évacuer des résidents, s'assurer que les stratégies d'évacuation soient bien établies et connues des personnes désignées*);
- ✓ Réviser la capacité à évacuer des résidents touchés par une entente avec la résidence (ex. : RI-RTF) au besoin; Analyser le risque dans son ensemble en collaboration avec les acteurs concernés et identifier des pistes de solution; Assurer le suivi particulier du risque en sécurité incendie selon les situations problématiques relevées;
- ✓ Déterminer l'usage du bâtiment, *au besoin*, en fonction de la capacité à évacuer des résidents et du niveau de risque y étant associé; Réviser le dossier au comité de coordination provincial dans les cas où le risque ne peut être géré adéquatement;
- ✓ Si un changement d'usage du bâtiment doit être effectué, aviser le gestionnaire de la résidence et présenter les choix d'affaires. Si le choix se tourne vers le changement d'usage du bâtiment, coordonner les actions avec la RBQ.

Informations nécessaires :

Informations recueillies à l'étape vérification, lors de la visite des lieux, et en consultant le [schéma de couverture de risque](#) de l'autorité régionale dont fait partie la municipalité où est située la résidence, entre autres.

Outils nécessaires :

- ✓ [Analyse de la capacité à évacuer](#) des résidents;
- ✓ [Analyse du risque](#) en sécurité incendie;
- ✓ [Plan d'action](#).

NOTE : L'analyse du risque consiste, entre autres, à dresser un portrait, des éléments suivants :

- ✓ Caractéristiques du bâtiment et des équipements de protection incendie;
- ✓ Limitation à l'évacuation et localisation des résidents présentant des incapacités à l'évacuation;
- ✓ Niveau de connaissance des personnes désignées pour l'évacuation, de leur nombre et de leurs moyens de communication;
- ✓ Problématiques rencontrées lors de l'évacuation et délai d'intervention du service de sécurité incendie;
- ✓ Implication des partenaires et autres aspects pouvant jouer un rôle dans la détermination du niveau de risque.

Après l'analyse du risque et selon ce qui a été convenu avec le service de sécurité incendie, un ajout d'équipement ou de personnel (si possible), des modifications mineures au bâtiment ou un rehaussement des équipements de protection incendie, ou encore un changement d'usage du bâtiment (qui sera supervisé par la RBQ) peuvent être recommandés.

Ces recommandations sont ensuite transmises au gestionnaire de la résidence sous forme de plan d'action avec échéancier de réalisation.